

n° 75_2025DEL
Nomenclature n° 36

Nombre de membres : 27
Présents : 17
Votants : 22

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251113-75_2025DEL-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU

Séance du 13 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le six novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la salle du Conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Mme Sophie HERON, Maire.

Étaient présents : Mme Sophie HÉRON, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Denis ROUET, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, M. Brice LE BONNIEC, Mme Marielle LAMBERT, Mme Marie-Claire NIAF, Mme Laurence PELLÉ, Mme Julie GOUSSU, Mme Christine LEFEVRE, M. Jean-Michel LAPEYRONIE, Mme Lucile RIGAL, M. Antoine GUYON,

Étaient absents/excusés :

Mme Edwige CHOURAQUI, procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD
Mme Cédeline BLANCHON, procuration donnée à Mme Sophie HÉRON
Mme Cristina DRAGOMIR, procuration donnée à Mme Laurence PELLÉ
M. Clément RIGAL, procuration donnée à Mme Lucile RIGAL
M. Alexandre RADIN, procuration donnée à M. Antoine GUYON
M. Julien JEROME
M. Jérôme POITOU
M. Fabrice POUPET
M. Ulrich PADONOU
Mme Virginie POITOU

Mme Julie GOUSSU est élue secrétaire de séance à l'unanimité.



75-2025DEL – CESSION DE TERRAINS RUE DU CIVET DANS LE CADRE DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Dans le cadre de la concession d'aménagement confiée à la SEMDO est prévue la construction d'un nouveau quartier d'habitation, Rue du Civet.

Ce projet a fait l'objet de plusieurs informations et délibérations en Conseil Municipal, dont la présentation du Rapport d'Activité 2024 lors de la réunion du 11 septembre dernier.

Le projet est prévu sur un terrain appartenant à la commune et dont la SEMDO doit se porter acquéreur, correspondant aux caractéristiques suivantes :

Description du bien :

- Un terrain cadastré sections AK 364 à 371 pour une contenance totale de 3 651 m².
- Un immeuble d'habitation de 132 m² et un garage intégré de 26 m² sis sur la parcelle AK 370.
- Une dépendance sur la parcelle AK 368.
- Un lot de 5 garages sur les parcelles AK 367 et AK 371, appelés à être démolis.

Estimation du bien :

En date du 24 février 2025, la Direction Générale des Finances Publiques nous a transmis l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien (cf. annexe n° 2), à hauteur de 344 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.



n° 75_2025DEL
Nomenclature n° 36

Nombre de membres : 27
Présents : 17
Votants : 22

Envoyé en préfecture le 19/11/2025

Reçu en préfecture le 19/11/2025

Publié le

ID : 045-214501736-20251113-75_2025DEL-DE



Ce montant se répartit entre la valeur du terrain estimée à 175 000 € et celle du bâti estimée à 169 000 €.

Sur la base de ces éléments et, **après avis favorable de la Commission des finances et cadre de vie en date du 5 novembre 2025**, il est proposé au Conseil Municipal d'acter un prix de vente de l'ensemble à 378 000 €, intégrant la marge d'appréciation de 10 %.

Adopté à l'unanimité



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme, le 13 novembre 2025

Le Secrétaire de séance,

Julie GOUSSU



Acte certifié exécutoire :
Acte publié le :
Acte notifié le :

